

NOM : .....

Prénom : .....

Externe  Demi-pensionnaire

## CONVENTION FINANCIÈRE Tarif année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,

Votre contribution financière au collège se décline de la façon ci-dessous :

Les tarifs sont actualisés chaque année. Ils sont publiés courant janvier pour l'année scolaire suivante.

Collège	Participation mensuelle (9 mois d'octobre à juin)		Participation Annuelle			
<b>Contribution familiale</b> assurance incluse	136,25 €		1226,26 €			
<b>Demi-Pension (4 jours)</b>	118,26 €		1064,33			
<b>DP 3 (3 jours)</b>	88,69 €		798,25 €			
<b>DP 2 (2 jours)</b>	59,13 €		532,17 €			
<b>DP 1 (1 jour)</b>	29,56 €		266,08 €			
<b>Cotisation A.P.E.L.</b>	2,71 €		24,40 €			
<b>Frais de dossier</b> (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	45,00 €					
<b>Restauration exceptionnelle</b>	<b>1 ticket</b>	8,50 €	<b>5 Tickets</b>	39,70 €	<b>10 tickets</b>	79,40€
<b>Etude (17h à 18h)</b>	Par mois (sur 9 mois)		<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>	<b>3 jours</b>	<b>4 jours</b>
			8,50 €	17,00 €	25,50 €	34 €
	Par an		76,50 €	153,00 €	229,50 €	306 €
<b>Etude exceptionnelle</b>	<b>1 ticket</b>	6,50 €	<b>5 Tickets</b>	28,70 €	<b>10 tickets</b>	57,40€

- Pour les familles scolarisant 3 enfants et plus dans un ou plusieurs établissements privés catholiques de Beauvais, une réduction pourra être accordée. Pour cela, il faudra fournir dès la rentrée, un certificat de scolarité du, ou des autres établissements privés.

Réductions consenties sur la contribution familiale : pour 2 enfants (et uniquement dans le cas où les 2 enfants sont scolarisés dans l'ensemble scolaire St Paul – Notre Dame =10% sur le plus jeune

3 enfants = 10% pour chaque enfant ✓ 4 enfants = 20% pour chaque enfant ✓ 5 enfants = 30% pour chaque enfant

- Toute demande de changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) doit être motivée par écrit 15 jours avant la date du changement. Tout mois commencé est dû.
- Les repas occasionnels doivent être **payés avant la prise des repas.**

Paraphe : .....